



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* 1^{ère} détection en Grand Est



CROPSAV, 14 novembre 2022

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

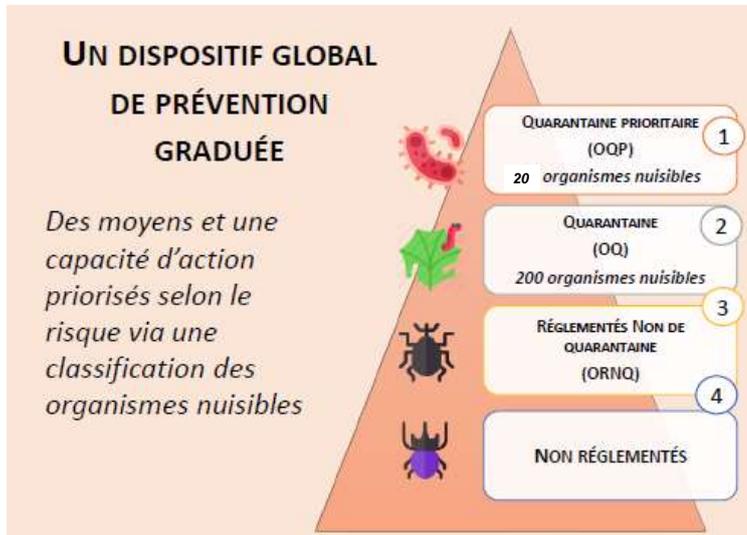


Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Service
régional de l'alimentation

Plan :

- 1- La mouche orientale des fruits et le réseau de surveillance des organismes de quarantaine
- 2- La capture du 12 juillet et ses conséquences
- 3- Communication

1- la mouche orientale des fruits et le réseau de surveillance des organismes de quarantaine



Organismes de quarantaine
- objectif = empêcher l'introduction et la dissémination
- fixer les règles d'éradication ou d'enrayement
- obligation de surveillance pluriannuelle

Pour les plus dangereux (prioritaires) : plans d'urgence, exercices de simulation, surveillance annuelle. **C'est le cas de la mouche orientale des fruits.**

Organismes réglementés non de quarantaine
- objectif = réduire l'impact ÉCONOMIQUE sur les filières.
- mesures de surveillance dans les établissements de production de plants (pépinières...).

1- la mouche orientale des fruits et le réseau de surveillance des organismes de quarantaine

➔ **Identifications :**



- Tache sombre ou complètement noire sur le thorax
- 2 bandes jaunes longitudinales sur le thorax
- Alles translucides Nervures costales et anales assombries
- Tache sombre en forme de T sur l'abdomen
- Ovipositeur bien visible, mince et pointu



➔ **A ne pas confondre :**



Avec *Bactrocera olea*



Avec *Ceratitis capitata*

1- la mouche orientale des fruits et le réseau de surveillance des organismes de quarantaine



Réseau de piégeage en Grand Est :

16 pièges avec attractif (méthyl eugéno)l)
7 cultures dans 2 filières :

- **arboriculture** : 3 sur pêcher (1AL,2LO), 2 sur pommier (1AL,1LO)
- **cultures légumières** : 2 sur concombre (1CA,1LO), 2 sur courgette (1CA,1LO),
3/tomate (1AL,1CA,1LO), 2/poivron (1CA,1LO), 2/aubergine (1CA,1LO)

Cropsav 14 novembre 2022

7

2- la capture du 12 juillet et ses conséquences

- 1 piège posé le 31/05/2022 → parcelle de pêchers à Pfastatt (68)
- relevé de piège tous les 15 jours (FREDON Grand Est)



- le 12 juillet, piégeage d'un individu de *Bactrocera dorsalis*.
- cette capture, qualifiée d'incursion*, est notifiée à la Commission Européenne. Il ne s'agit pas d'un foyer.
- Inspection visuelle des cultures le 26/07 → aucune larve détectée
- passage à un relevé hebdomadaire du piège
- visite du site et rencontre des salariés pour comprendre les mouvements de végétaux.



***Incursion** (l'implantation de l'insecte n'est pas avérée)

Capture ponctuelle dans des secteurs éloignés d'un ordre de grandeur de 5 km de sites de sociétés travaillant avec des espèces végétales provenant de pays infestés par *Bactrocera dorsalis*, sans présence de larves.

Cropsav 14 novembre 2022

8

2- la capture du 12 juillet et ses conséquences

Mise en œuvre des mesures du Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (IT DGAL/SDSPV/2021-617)

Pour l'exploitation :

- gestion sanitaire des végétaux susceptibles d'être infestés (pêches au sol, compost)
- mesures prophylactiques

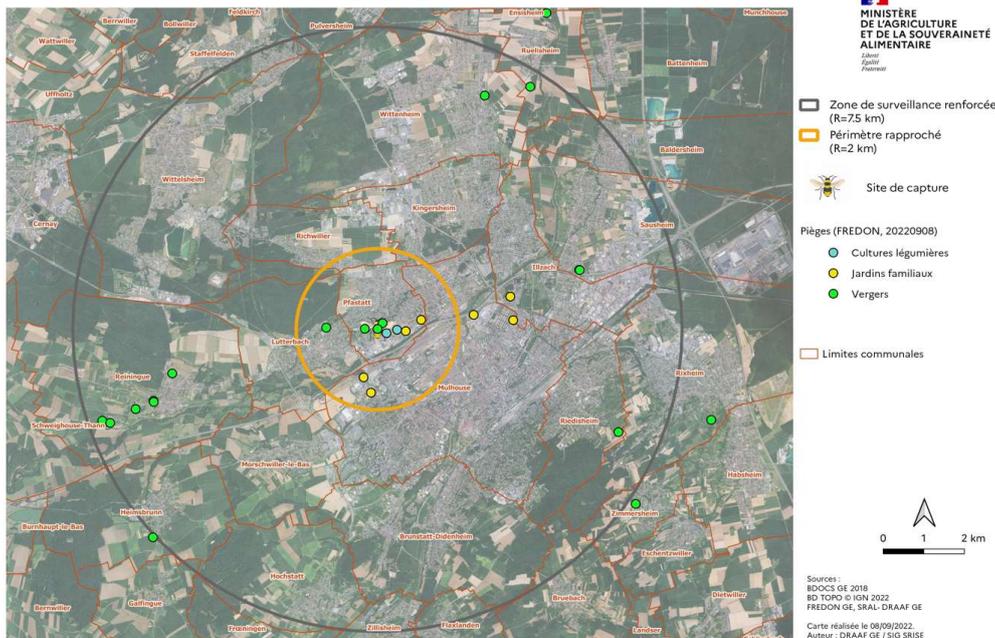
Pour les services de l'État :

- délimitation de la zone de surveillance renforcée sur 7,5 km (27 communes de l'agglomération mulhousienne concernées)
- publication d'un Communiqué de Presse le 02/08
- renforcement du piégeage sur l'exploitation (pruniers, cucurbitacées et compost)
- analyse de risques pour identification des sites pour les pièges plus lointains :

- jardins familiaux et verger école,
- zones agricoles : agriculteurs, associations d'arboriculteurs



BACTROCERA DORSALIS : Alerte Mouche orientale des fruits à Pfastatt (68) Réseau de piégeage dans la zone de surveillance renforcée



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Eloise
Fournier

→ au total 27 pièges dans le rayon de 7,5 km installés et relevés toutes les semaines jusqu'à fin octobre par la FREDON

Le 06/09, nouvelle capture d'1 individu sur l'exploitation dans la parcelle de pruniers voisine.

Comme lors de la 1ère capture, les deux experts de la DGAL ont estimé que le contexte sanitaire ne justifiait pas le recours à des traitements insecticides.

Sources :
BDOCS GE 2018
BD TOPO © IGN 2022
FREDON GE, SRAU DRAAF GE
Carte réalisée le 08/09/2022
Auteur : DRAAF GE / SIG SRISSE

3- Communication

Communication aux professionnels / associations d'arboriculteurs :

- Focus *Bactrocera dorsalis* dans le Bulletin de la santé du végétal du 10/08.
- Infos sur site www.fedearbo68.com.
- Infos par la Chambre d'Agriculture et Planète Légumes à leurs adhérents du secteur, Communiqué de presse relayé dans l'Est agricole et le Paysan du Haut-Rhin



Communication Grand Public :

- Communiqué de presse → article le 3 août dans **ALSACE**.
- Mise en ligne de la plaquette sur le site de la DRAAF (rubrique « *Bactrocera dorsalis*, la mouche orientale des fruits »).

A retenir = la mouche orientale des fruits peut émerger partout, en lien avec les flux commerciaux de fruits exotiques.

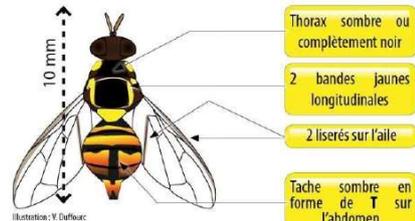
La vigilance de tous les acteurs professionnels est nécessaire.

Mesures prophylactiques = ramasser ou faciliter la décomposition des récoltes tombées au sol (travail du sol, gyrobroyage...). Éviter le compostage des fruits exotiques.



Taille réelle
© FREDON IDF

LES MOUCHES DES FRUITS (genre *Bactrocera*) Adopter les bonnes pratiques de prévention



Bactrocera dorsalis, dite **mouche orientale des fruits** est réglementée au niveau européen comme **organisme de quarantaine de lutte prioritaire**.

Elle est originaire du sud-est asiatique et n'est pas présente en France jusqu'ici.

Dégâts sur fruits & légumes



Dégâts sur mangue sur pied et après la récolte

Les symptômes sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués, notamment les piqûres de pontes. Les **asticots** se développent dans les fruits et légumes, provoquant un **mûrissement** précoce suivi de **pourriture**. Pour les fruits, cela entraîne une **chute** précoce.

Cette mouche s'attaque à plus de **400 espèces de plantes cultivées et sauvages** : cultures fruitières (*pêchers, poiriers, pruniers, pommiers, figuiers, agrumes...*) et légumières (*tomates, courgettes, concombres, poivrons, melons, aubergines...*).

Bonnes pratiques pour lutter contre les mouches des fruits

- ✘ Ne pas laisser de fruits au sol
- ✘ Ne pas composter les fruits et légumes attaqués par les mouches des fruits;
- ✘ Ne pas composter les déchets de fruits exotiques.

Pour aller plus loin

Bactrocera est un genre d'insectes de la famille des **Tephritidae**, plus communément appelée « **mouches des fruits** ». La présence de ces diptères dans des **zones indemnes** pourrait avoir des dégâts considérables sur les cultures.

Elle est en revanche **SANS DANGER POUR L'HOMME**.

Les **mesures de prévention** décrites dans cette fiche s'appliquent à l'ensemble des mouches des fruits. Plus d'infos sur le site de la DRAAF Grand Est, rubrique « *Bactrocera dorsalis*, la mouche orientale des fruits ». <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>

En cas de suspicion enfermez la mouche ou les fruits attaqués dans un sac congélation, prenez des photos et contactez :

⇒ **FREDON Grand Est**
⇒ **Le responsable de votre jardin**

☎ - 07 88 28 06 06

✉ - fredon07@fredon-grandest.fr
Jusqu'au 31 octobre 2022